

tous grades des distributions d'habits et de numéraire pour ressortir lui-même au milieu d'eux avec plus d'éclat. Il a du reste exempté deux années de suite son peuple de tous impôts ou tributs pour l'aider à se remettre des calamités qui avaient pesé sur lui ; c'est-à-dire, la disette du riz, et une maladie épidémique dont la contagion avait été funeste à un très grand nombre de Cochinchinois.

Mais au milieu de cette grandeur apparente et de ces faux airs de libéralité, il est facile d'apercevoir que le roi prend souvent l'intérêt pour guide au préjudice de ses peuples.

J'en puis citer une forte preuve dans le projet qu'il avait formé, et déjà exécuté en partie, de s'approprier le commerce du sucre, seul article, pour ainsi dire, que la Cochinchine fournisse, depuis peu d'années, à l'Europe.

Mais les agents à qui il avait confié l'exécution de ce dessein, c'est-à-dire, les mandarins et autres personnes chargées par lui d'acheter le sucre dans les provinces où il se fabrique, et des fabricants mêmes, prélevant l'un à l'envi de l'autre des commissions plus ou moins fortes sur les prix qu'ils élevaient beaucoup dans leurs additions de comptes, il s'en est peu fallu que le roi n'éprouvât de forts mécomptes dans ses opérations commerciales. En effet, malgré que les fabricants n'eussent reçu de leur sucre que le prix de sa valeur ordinaire, et souvent moins, le roi se trouvait l'avoir toujours payé bien au delà de ce que les vendeurs en peuvent exiger. L'attente du navire le *Larose* et peut-être de quelques autres navires français avait pu seule déterminer le roi à tenter de leur livrer lui-même le sucre que produit le pays, en échange de ce qu'il se procurerait